



Administrer nos
villes en commun

FEUILLE DE ROUTE

LIEU COMMUN MASARYK

Objectif septembre 2023,
et au-delà !



FEUILLE DE ROUTE

LIEU COMMUN MASARYK

Après 20 mois de réflexions et d'ateliers collectifs pour imaginer les coopérations à l'œuvre dans le tiers-lieu Masaryk, nous vous livrons ici l'état des réflexions et quelques pistes prospectives pour maintenir la dynamique jusqu'au jour J.

Participant.e.s aux ateliers : Sabrina Ayelo (Vilogia), Pierre-Louis Boucher (Théâtre de la Poudrerie), Elise Bourdon (Compagnons Bâisseurs), Alexis Dekmeer (CDC Habitat), Rokhaya Diba (Vitalliance), Raphaël Fretigny (Vilogia), Jeremy Gamba (Ville de Sevran), Chloé Jourdan (Vilogia), Catherine Matignon (Compétences Emploi), Virginie Petit-Charles (Maison de quartier Edmond Michelet), Safia Bach Russo (élu(e) Ville de Sevran), Yvette Racadot (Amicale des locataires), Alicia Ramon (Compagnons Bâisseurs), Daniele Roussel (élu(e) Ville de Sevran), Jean-Michel Seck (Ville de Sevran), Fatima Ternullo (Potenti'elles Cité), Ahmed Yahaya (Ville de Sevran)





FEUILLE DE ROUTE

Baladez-vous dans la
feuille de route grâce au
sommaire interactif !

I. PLANNING :

Objectif ouverture
du Tiers-Lieu
en septembre !

p. 4-9

II. LES SUJETS SUR LE FEU :

p. 10-23

1. Adhésion

p. 11

2. Modèle
Économique

p. 12-13

3. Gouvernance

p. 14-20

4. Communication

p. 21

5. Coordination

p. 22-23

PLANNING

Avril 2023 :
**Le Temps des
Retrouvailles**



Avril - Mai 2023 :
**Série d'Ateliers
(à titre indicatif)**



Mai - Juin 2023 :
**Élargissement du Lieu
aux habitant.e.s et aux
associations**



Juillet - Août 2023 :
**Aménagement &
Administration
du Lieu**



Septembre 2023 :
**Ouverture du Lieu
& Inauguration**

Avril 2023 :
Le Temps des
Retrouvailles

Difficile de se projeter dans le tiers-lieu Masaryk ? Allons en visiter d'autres ! C'est le moment opportun de programmer ces visites apprenantes à l'Hôtel Pasteur de Rennes (budget contributif et gouvernance collégiale) et dans les autres « Tiers-Lieu Autonomie dans mon Quartier » du 93.



« Tiers-Lieu Autonomie dans mon Quartier » du 93



Hotel Pasteur

Avril - Mai 2023 :
Série d'Ateliers
(à titre indicatif)

1) Gouvernance & Adhésion :

Un atelier dans le prolongement du dernier atelier mené par la 27ème Région sur le fonctionnement du lieu. L'objectif est de rediscuter du statut juridique et clarifier les parties prenantes, leurs activités, leurs rôles, ainsi que les modalités d'expression et les droits et devoirs de chacun.



2) Outiller la gestion du lieu

On profite de ce moment pour rédiger la Charte et activer/créer différents outils de collaboration et de communication : planning, espaces de conversation, de partage de fichiers et de ressources, annuaire(s) de contact, réseaux sociaux, newsletter ...



3) La Coordination

L'atelier permet de cadrer ce que l'on attend de la personne qui prendra le poste, les personnes référentes qui seront en lien avec elle, mais aussi ce que chaque acteur est prêt à faire au quotidien pour l'aider. Point d'alerte : attention à l'effet « couteau-suisse », ne pas tout faire reposer sur les épaules de cette personne, veiller à responsabiliser également les acteurs du lieu dans sa gestion.



Mai 2023 : Mobilisation des habitant.e.s et des associations

Comme cela a pu ressortir durant les ateliers finaux, les canaux de communication de la Ville ont peut-être été sous-utilisés pour diffuser la démarche. Il est temps de faire connaître plus largement le tiers-lieu à Sevran, notamment via un article dans Sevran Magazine. Cet article pourrait aussi faire mention de la fête d'inauguration, de sa date et ainsi mobiliser des volontaires sur sa préparation.

Et aussi :

Chaque structure est invitée à communiquer : le CCAS, la Maison de Quartier, Compétences Emploi... chacun peut raconter le tiers-lieu à sa manière pour embarquer ses publics spécifiques.

Formats : une carte postale, un flyer, un article de presse, une campagne d'affichage...

Quelques idées d'évènements conviviaux pour continuer de diffuser la démarche :

Une réunion publique d'information

Une participation aux fêtes de quartier

Des visites du lieu en chantier, si les conditions de sécurité sont réunies

Un apéritif en plein air autour du café mobile

La tenue d'une assemblée générale statutaire où seraient notamment invité.e.s les habitant.e.s et les associations intéressées



Juin – Août 2023 : Aménagement & Administration du Lieu

L'idée est que le ou la coordinateur. rice revienne de vacances ou prenne ses fonctions dans un espace qui soit (quasiment) prêt, qui lui donne envie d'y travailler et lui dégage du temps afin de s'occuper d'autres points (programmation, modalités d'accueil et d'adhésion...), d'où l'importance de poursuivre le travail avec l'agence Prémices & Co. Ce temps de latence pourrait aussi être mis à profit pour faire des activités-tests.

Autre point à travailler durant ce temps, la structuration juridique et administrative de l'association et du lieu avec notamment :

- *Le dépôt des statuts*
- *L'ouverture d'un compte bancaire*

- *La souscription à une assurance de responsabilité civile*

- *La formation des résident.e.s du lieu aux gestes de premiers secours*

- *La démarche d'agrément EVS auprès de la CAF*

- *La recherche de premières subventions et appels à projets*



Septembre 2023 : Ouverture du Lieu & Inauguration

L'ouverture du lieu est prévue pour le 3e trimestre de 2023, la date se précisera avec l'avancée des travaux. L'inauguration sera un moment clé pour faire connaître le lieu aux habitant.e.s, et aux associations qui n'en auraient pas entendu parler.



Prévoir un petit comité d'accueil, qui puisse raconter le projet.

Quelques conseils :

Constituer un groupe projet avec différents pôles : Programmation, Communication, Sécurité, Relation-Partenaires, Logistique, Budget...

Donner à voir des activités, même en mode « happening ».

Se caler avec l'agenda culturel/associatif de la ville : par exemple la journée des associations « Jour de Fête », le premier week-end de septembre, ou encore la semaine bleue fin septembre, etc ; cela permettra de profiter des synergies entre les structures qui se mobilisent.

Un affichage sous forme d'exposition (pour que le public évolue en autonomie).

Ressources : [Le Kit du Movilab](#) pour réaliser des portes ouvertes de tiers-lieux.

MODÈLE ÉCONOMIQUE

GOUVERNANCE

COMMUNICATION

ADHÉSION

LES SUJETS SUR LE FEU

COORDINATION



L'adhésion :

Qui entre et qui
sort du lieu ?
À quel prix ?

Elle a suscité beaucoup d'émoi durant le dernier atelier « Fonctionnement » suite à quelques quiproquos entre les participant.e.s. Certains pensent qu'il faut faire payer l'usage du lieu, car « faire payer c'est responsabiliser » ; mais en même temps, tout le monde n'est pas à égalité sur les questions budgétaires que ce soit entre professionnel.le.s et particuliers utilisant le lieu, ou même entre associations. Il faut pouvoir accueillir un maximum de personnes, tout en finançant cet accueil (entretien, consommables, charges...) et que ces coûts ne reposent pas uniquement sur les mêmes acteurs.

Des pistes pour faire
avancer la réflexion :

Cartographier les publics

Estimer la vocation lucrative
/ non-lucrative des usages

Penser l'occupation des
espaces par chacun.e

Anticiper la fréquence de l'usage
(quotidienne, hebdomadaire,
mensuelle...)

Réfléchir à différentes modalités
tarifaires (cotisation, abonnement,
indexation au temps passé dans le lieu,
prix libre...)

Le modèle économique :



Pour le bailleur :

Une gratuité des locaux, au moins les premiers mois.

Pour la suite :
 gratuité ?
 Prix symbolique ?
 Location de certains espaces ?

Pour le financement du poste de coordinateur :

2 postes à 75 - 80% sur 2 ans plutôt qu'1 poste sur 3 ans avec l'enveloppe financière du Département ?

Quelle articulation avec le poste financé par l'opérateur médico-social pour l'animation de la vie sociale des logements autonomie ?

Pour l'acteur public :

Subventions ?
 Convention pluriannuelle d'objectifs ?

Location de l'espace pour l'épicerie sociale et solidaire ?

Soutien du Département pour le volet autonomie et accueil des aidant.e.s ?

Agrément Espace de Vie Sociale (CAF) ?

Des pistes de financement externes :

Les financements publics (CNSA, ARS, Région IDF, Département 93, Ville de Sevran, CNAV/CARSAT, Caisse des Dépôts, CAF...)

Les fondations privées tournées vers l'autonomie (Fondation de France, JM Bruneau, Caritas, + de Vie !, fondations d'entreprises Korian, AG2R, Macif, Crédit Agricole...)

Le financement contributif ou citoyen :

Cagnotte en ligne (dons)

Co-budgets (1€ d'argent public pour 1€ d'argent citoyen récolté)

Monnaie-temps (1h de temps investie dans la gestion du lieu = 1h de temps à « recevoir »)

Mécénat de compétences (mise à disposition de ressources humaines par une entreprise ou un acteur public voire don en nature)

Ressources : [Le wiki du Movilab](#) sur les modèles contributifs

Valoriser le lieu autrement : penser les outils

Comptabiliser la fréquentation. *Allées & venues au sein du lieu, types de publics que l'on rencontre, nombre de followers ...*

Comptabiliser et décrire ce que l'on y fait, ce que l'on y investit pour en estimer la valeur (s'inspirer du budget contributif). *Par ex : x heures de ménage bénévole dans le lieu équivalent à x fois y€ sur le marché, nombre d'ateliers, nombre d'appels à projets, nombre de réunions...*

Révéler ce qu'on ne peut pas compter : *d'autres indicateurs et outils pour repenser la valeur. Par ex : le lien social, l'entraide, l'image du quartier et de la résidence ...*

La gouvernance :

Les valeurs

On constate que les valeurs déterminent le sentiment d'appartenance, de reconnaissance de chacun.e et délimitent un environnement suffisamment bon et sain pour s'investir. Lors du dernier atelier par exemple, la valeur d'« éducation populaire » a clivé, trop dégradante par la connotation de « populaire » qu'elle peut contenir. Bien que différemment comprise, le collectif a réussi à concilier les avis de tout le monde en lui trouvant avec « co-construction », « émancipation », et « autonomie », plusieurs valeurs connexes et amélioratives. Preuve que la « solidarité », le « respect », l'« entraide », la « bienveillance » ou le sens



de « l'intérêt général » sont déjà à l'œuvre. Il s'agira donc de continuer à faire en sorte qu'elles s'incarnent dans le fonctionnement du collectif autant que dans les activités et la vie quotidienne du lieu.

La charte

Lors des ateliers sur le café mobile et le fonctionnement du lieu, la Charte s'est vite imposée comme un outil permettant de symboliser une philosophie commune pour le lieu, et un cadre d'engagement. La charte pourrait intégrer les valeurs (qui seront retravaillées, agrémentées, affinées). Elle pourra être affichée dans le lieu et servir de manifeste de bienvenue ou de piqûre de rappel. Elle fixe un cadre aux relations que l'on y développe et indique un idéal vers lequel tendre.

Garder à l'esprit que la Charte reflétera la dynamique et les envies à un instant T.

À quelle fréquence est-elle retravaillée ? Comment y accueillir les nouvelles envies ? Qui en est le ou la garant.e ?

Rappelez-vous, des premiers éléments ont émergé lors des ateliers (à garder, à jeter ou à moduler) :

- *Le tiers-lieu est ouvert à quiconque s'y présente : il est en lui-même un lieu d'information et/ou de redirection.*
- *Il ne peut être privatisé.*
- *Tout le monde doit y être sur le même pied d'égalité.*
- *Plutôt que de le considérer comme un lieu de consommation, on y valorise le temps que l'on y passe et l'usage que l'on en fait.*
- *Les acteurs qui utilisent le lieu contribuent à son fonctionnement et sa gestion, notamment dans le cadre des activités qu'ils organisent.*

Ressources : [Boîte à Outils de la Coop des Tiers - Lieux](#)

Le Règlement

Comme son nom l'indique, c'est l'ensemble des règles à respecter à l'intérieur du lieu ainsi que dans le fonctionnement interne à l'association. Il est mentionné dans les statuts de l'association et fait l'objet d'un article qui lui est propre tout en étant un document à part. Il doit être lu et connu de toute personne pénétrant dans le lieu ou adhérant à l'association. Il pourrait ainsi être affiché au sein du lieu ainsi que consultable ou téléchargeable depuis les relais numériques de l'association et du lieu.

Les premiers éléments qui ont émergé lors des ateliers :

Systeme de résolution des conflits : 3 Cartons Jaunes puis Carton Rouge (sortie définitive)

Attributions au préalable d'espaces (de stockage notamment)

Pas d'événements politiques, religieux, syndicaux, ou privés

Permettre l'ouverture du lieu certains weeks-ends

Les Statuts

Trois modèles juridiques ont retenu l'attention des acteurs :

1

L'association à gouvernance collégiale

L'article 1er de la loi 1901 définit l'association comme « une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Ainsi, le régime juridique de l'association repose sur les principes fondamentaux de liberté contractuelle, de gestion désintéressée et de mise en commun des connaissances et de l'activité. Le modèle associatif permet de donner un cadre légal simple à la mise en œuvre d'un projet culturel, sportif, caritatif ou éducatif.

Faire un projet culturel, sportif, caritatif ou éducatif.

Et si nous mettions en commun nos connaissances ou activités ?

2

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

Il s'agit d'une entreprise coopérative constituée sous forme de SARL, SAS ou SA à capital variable qui a pour objet « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale », en vertu de la loi du 17 juillet 2001 qui l'a instituée.

Il est entendu qu'il ne s'agit pas d'une société publique locale, posée à l'article L1531-1 du code général des collectivités territoriales, dans la mesure où les collectivités actionnaires demeurent minoritaires.

La SCIC permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun.

Pour se constituer, une SCIC doit obligatoirement associer :

Des salarié.e.s

Des bénéficiaires des biens et services proposés par la coopérative

Un troisième type d'associé.e.s, personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public, contribuant à l'activité de la coopérative.

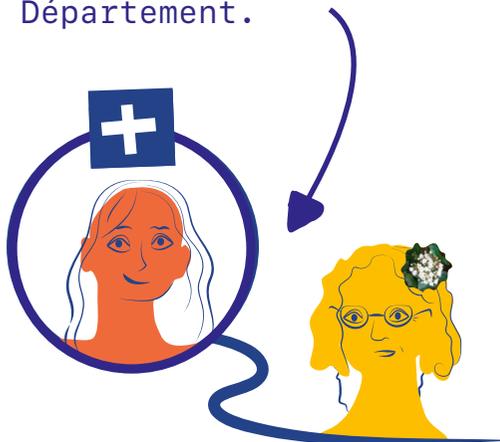
Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent notamment devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.

3

Le groupement de coopération sociale et médico-social (GCSMS)

proposé par le directeur des solidarités de la Ville de Sevran.

Sa particularité est d'inclure spécifiquement les acteurs du médico-social. Elle fait le lien avec la démarche d'inclusion et d'attention particulière aux seniors portée par la Ville et le Département.



Dans la perspective d'une gouvernance plutôt collégiale, voici les premiers éléments statutaires qui ont émergé lors des ateliers :

- Les collèges sont renouvelés chaque année (donc pas de droit à vie)
- Chaque collège est constitué de titulaires et de remplaçant.e.s (mobilisables par procurations)
- Comités Thématiques / comités de Pilotage par projet réunissant différents membres de différents collèges sur la base de l'engagement et de l'intérêt de chacun.e
- Les décisions se font par consentement plutôt qu'un vote à la majorité
- Budget voté en AG
- Les adhésions peuvent être individuelles (habitant.e.s, particuliers...) ou collectives (associations, structures...)
- Regroupant des représentant.e.s de chaque collège, un comité d'Intégration est constitué en amont pour étudier l'entrée/l'arrivée de nouveaux membres

Quelques points de vigilance avant d'élaborer les instances de gouvernance :

Une association ce n'est pas forcément un.e président.e, un.e secrétaire et un.e trésorier.e ; la loi est en effet plus vague concernant les statuts, permettant d'élaborer une gouvernance sur mesure.

Et si, les usager.ère.s avaient aussi voix au chapitre dans la gouvernance, pour sortir du statut de simples bénéficiaires ? Par exemple, à travers un « comité du quotidien ».

Si plusieurs instances il y a, penser la rotation de leurs membres pour que chaque personne intéressée ait l'occasion de s'y investir.

Faire émerger des catégories d'acteurs : pourquoi ne pas élaborer une typologie des partenaires selon leur niveau d'implication / la forme de leur contribution dans le lieu ?

Comment articuler les décisions du CA et d'éventuelles autres instances ?

Quel degré d'autonomie a chaque instance ?



À Penser : Planifier les étapes de constitution de l'association

Ressources : [🔗 Démarches et outils pour créer une association](#)

[🔗 Un exemple de statuts avec ceux de l'Hôtel Pasteur](#)

La communication & les outils de gestion

Quelques pistes d'outils :

Communication en interne

- **Boucles de mails**, mais pas uniquement, pour éviter d'exclure les personnes éloignées du numérique
- **WhatsApp** (?) parce que c'est l'outil de messagerie le plus utilisé par le collectif
- **Discord** pour créer des sous-groupes de travail thématiques tout en ayant un fil général

Administration / Gestion en interne

- [OCECO](#) : (Outil Collaboratif d'Économie Collaborative) « Permet de gérer des événements, projets, propositions, tâches et de lier cela à des systèmes de rétribution ou de monnaie temps ainsi qu'à son site internet ou à d'autres applications »
- [DOKOS](#) : Logiciel open-source de gestion de tiers-lieux (réservation, gestion comptable, paiements)
- **Nextcloud & suite Framasoft**

Communiquer vers l'extérieur

- [Communecter](#) : Réseau social « libre et local » [\(à propos\)](#)
- [Ogénie](#) : Site-ressource qui répertorie les initiatives en faveur des seniors sur le territoire
- **Sevran Magazine**

Ressources :

- [Le wiki du Movilab sur les solutions libres pour administrer et gérer un tiers-lieu](#)
- [Robert Manager, un outil de gestion de prêt et de location d'objets](#)

La coordination :

Quelle fiche de poste ?
Quelles attentes ?

Cristallisant beaucoup d'attentes et d'envies, il apparaît nécessaire de préparer au mieux l'arrivée de la personne en charge de la coordination. Comme cela a été dit pour la cohabitation future entre les associations du lieu : les conflits éclatent lorsqu'un cadre n'a pas été fixé. D'où l'importance d'élaborer ensemble un environnement de travail qui convienne à tout le monde : que les structures et les habitant.e.s trouvent des bénéfices et des réponses directes à leurs besoins et à leurs attentes, tout en veillant à prendre soin du/de la coordinateur.rice, seul.e salarié.e de la structure, qui doit pouvoir s'appuyer sur des coopérations stables avec les acteurs permanents.

Voici un premier aperçu des missions qui pourraient lui être confiées, à travailler avec le collectif pour dégager les priorités et les articulations possibles et souhaitées avec les structures et les personnes qui utiliseront le lieu et contribueront à son fonctionnement.

Accueil et gestion du lieu

- Accueillir quiconque entre dans le lieu tel qu'il/elle s'y sente à l'aise, voire comme chez lui/elle
- Gérer l'occupation et la logistique des espaces partagés du lieu et s'assurer de sa bonne tenue (aménagement et agencement des espaces, rangement...)
- Gérer les stocks et les achats (café, feutres, couverts...)
- Gérer les tâches administratives propres au lieu (charges, assurances, factures...)

Coordination et programmation du lieu

- Co-animer la communauté des usager.ère.s du tiers-lieu à travers l'organisation de temps de partage, d'activités communes et le développement d'outils de communication interne
- Collaborer au quotidien avec les salarié.e.s de Vitalliance, des Compagnons Bâisseurs, et de l'Épicerie Sociale & Solidaire présent.e.s sur le lieu
- Maintenir un dialogue continu et de qualité avec les services et les structures de la Ville et de Vilogia en lien avec le lieu et ses activités
- Accueillir et accompagner les propositions d'événements et d'activités, proposer et/ou (co-)animer des événements et des activités
- Communiquer autour du lieu en collaborant avec les équipes de communication de la Ville ainsi que sur les réseaux sociaux

Développement du lieu (avec le CA et les différents comités)

- Contribuer à la recherche de nouveaux partenaires, notamment financiers (réponse à des appels à projets, etc.)





MARS 2023